

La “mémoire de papier” d'Henri Béguin

Témoin et acteur de l'histoire de l'immigration en France

Fabrice Grognet

DANS **HOMMES & MIGRATIONS** 2011/2 n° 1290 , PAGES 128 À 130

ÉDITIONS **MUSÉE DE L'HISTOIRE DE L'IMMIGRATION**

ISSN 1142-852X

DOI 10.4000/hommesmigrations.756

Date de mise en ligne : 08/06/2013

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-hommes-et-migrations-2011-2-page-128?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Musée de l'histoire de l'immigration.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](http:// Cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Fabrice Grognet

La "mémoire de papier" d'Henri Béguin

Témoin et acteur de l'histoire de l'immigration en France

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Fabrice Grognet, « La "mémoire de papier" d'Henri Béguin », *Hommes et migrations* [En ligne], 1290 | 2011, mis en ligne le 29 mai 2013, consulté le 04 juin 2013. URL : <http://hommesmigrations.revues.org/756>

Éditeur : EPPD - Cité nationale de l'histoire de l'immigration

<http://hommesmigrations.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur : <http://hommesmigrations.revues.org/756>

Document généré automatiquement le 04 juin 2013.

Cet article a été téléchargé sur le portail Cairn (<http://www.cairn.info>).



Distribution électronique Cairn pour EPPD - Cité nationale de l'histoire de l'immigration et pour Revues.org (Centre pour l'édition électronique ouverte)

Tous droits réservés

Fabrice Grognet

La "mémoire de papier" d'Henri Béguin

Témoignage et acteur de l'histoire de l'immigration en France

Pagination de l'édition papier : p. 128-130

Un parcours atypique vers la cause des immigrés en France

- 1 Après avoir été prêtre à Casablanca (de 1949 à 1961), puis à Colombes (de 1961 à 1967) et enfin à Santos (à partir de 1967), au Brésil, Henri Béguin décide de quitter les ordres pour se marier avec Amélia.
- 2 Au printemps 1974, les époux Béguin partent du Brésil en direction de la France. Dans un premier temps, ils rejoignent le frère et la sœur d'Henri, installés à Paris. Quelques mois après, le couple s'établit à Saint-Ouen. Henri Béguin se met alors en quête d'un travail, malgré son entourage qui lui laisse peu d'espoir : *"Tu sais... à ton âge (Henri Béguin a alors 52 ans)... tu ne trouveras pas d'emploi..."* Mais un jour, en lisant le journal *Le Monde*, Henri Béguin tombe sur une annonce qui va sceller son destin, *"L'Office national de l'immigration embauche personne sachant le portugais pour accueillir en gare les travailleurs saisonniers venant pour les récoltes et les vendanges."*
- 3 C'est ainsi que le 24 juin 1974, six semaines après son retour en France, Henri Béguin commence à travailler à l'Office national d'immigration, en tant qu'agent d'accueil affecté à la gare d'Austerlitz : *"Je commençais une nouvelle vie dans laquelle je devais me réaliser pleinement et me sentir de plus en plus en solidarité avec les travailleurs immigrés, ce nouveau prolétariat de la France contemporaine."*

De l'emploi à l'engagement

- 4 Initialement, rien ne prédisposait Henri Béguin à soutenir la cause des immigrés venant en France. Et sans l'exigence de la pratique du portugais dans l'annonce de recrutement de l'ONI, nul doute qu'il se serait tourné vers une autre carrière. Toutefois, en devenant agent d'accueil, Henri Béguin se trouve d'emblée confronté à des situations qui l'encouragent à prendre un nouvel engagement. Les conditions d'accueil à la préfecture de Bobigny, vécues lorsqu'il accompagne dans leurs démarches les personnes qu'on lui confie, restent encore aujourd'hui un souvenir vivace chargé d'"indignation". Un sentiment qui devient, à l'époque, le moteur d'une nouvelle vocation. *"Il fallait le voir pour y croire ! Une grande salle inconfortable dont les entrées sont gardées par des policiers. Dehors, depuis de longues heures, des hommes, des femmes – des enfants même – attendent, quel que soit le temps, l'heure de pénétrer dans cette salle. À partir de 9 heures, les policiers font entrer, par petits groupes, tous ces gens. À l'intérieur, les Algériens reçoivent un papier blanc, avec un numéro. Pour les autres nationalités, le papier est de couleur. Nous sommes dans le bâtiment M de la préfecture de Bobigny. À l'appel de leur nom ou de leur numéro, les interpellés se dirigent vers l'immense bâtiment J. Il y a d'abord un grand hall d'entrée puis un immense couloir d'environ un mètre de large. Dans de petites salles fermées, des employés reçoivent le public. De temps à autre, une de ces portes s'ouvre et on se bouscule pour tenter d'entrer avant son tour. Chacun finit par avoir les nerfs à fleur de peau ! Un rien suffit à déclencher une explosion nerveuse. Qu'est-ce qu'ils attendent ? Il y a ceux qui viennent pour renouveler leur carte de séjour ou de travail. Bien souvent, on collera sur leur carte un petit papier blanc signé par un chef de service indiquant une date... pour revenir une autre fois. Pourquoi ? S'ils sont algériens, c'est parce que leur carte de résident informatisée n'est pas encore prête. Pour d'autres, c'est parce que c'est un moyen plus facile que de se donner la peine de s'informer pourquoi la 'vraie' carte ne peut leur être donnée immédiatement. Il y a ces malheureux qui ont un récépissé provisoire de carte de séjour avec la mention 'SE/EL' : ils vont se voir signifier que leur situation ne peut être régularisée et qu'ils doivent repartir chez eux. Il y a des étudiants, des demandeurs de*

naturalisation française, ceux qui ont besoin d'un visa pour voyager. Et s'ajoutent les 'sans-papiers' en voie de régularisation. Un véritable embouteillage..."

Sur les traces du quotidien de l'antenne de Saint-Denis

5 Bien entendu, les archives confiées par Henri Béguin ne peuvent évoquer tous les moments, "les petites victoires ou au contraire les indignations", vécus au fil des années. Toutefois, les brochures institutionnelles, les notes de service, les comptes rendus d'activité, ou encore les échanges épistolaires, deviennent les témoins permettant de retranscrire le quotidien – voire de déclencher les souvenirs oubliés – de l'ancien agent d'accueil devenu responsable (de 1976 à 1987) de l'antenne de l'ONI à Saint-Denis : "L'affiche annonçant l'ouverture de notre antenne et placardée dans différents endroits disait : 'Un bureau d'accueil et d'informations est à votre disposition pour vous et votre famille, vous y trouverez des personnes qui vous aideront à résoudre vos problèmes de logement et d'emploi.' L'expérience nous montrera vite nos limites en ces domaines. Dans les premiers temps, nous avons pu obtenir quelques succès en matière d'emploi. Quand un travailleur venait, nous utilisions les journaux d'annonces gratuits du département, ou le journal à grand tirage qu'on nous apportait. Nous téléphonions à l'entreprise qui nous faisait généralement bon accueil, même en cas d'impossibilité d'embauche. Certains prenaient notre adresse et notre numéro de téléphone. Nous sentions que l'Office national d'immigration faisait autorité en matière de main-d'œuvre étrangère. Je me souviens d'un employeur qui, satisfait du jeune Portugais que je lui avais envoyé, m'a rappelé pour me demander si j'avais quelqu'un d'autre à lui indiquer. Nos bons rapports avec les Agences pour l'emploi d'Aubervilliers – où j'avais fait un stage avant d'aller à Saint-Denis – et de Saint-Denis nous ont permis également quelques succès en la matière. Mais assez rapidement, la crise s'aggravant et le chômage augmentant, nous n'avons rien pu faire. Et puis l'effectif était insuffisant. Nous n'étions que deux agents et nous devions être constamment présents au bureau du fait de l'activité. Cela entraînait une carence de contact avec les administrations du secteur. Il ne suffisait pas de dialoguer – nous étions souvent interrompus par des coups de téléphone –, il fallait pouvoir prendre son temps pour analyser tous les aspects de son problème, savoir s'il l'avait déjà posé à d'autres... C'est la seule manière de voir clair et d'apporter à l'interlocuteur la réponse qu'il attend. Cela suppose des compétences en matière de Sécurité sociale, d'allocations familiales et même de législation du travail. Mais, dans ces conditions, il était difficile d'avoir le temps d'acquérir les compétences nécessaires à notre travail et impossible de faire des stages. Pendant les treize ans que j'ai passé à l'Office national d'immigration, j'ai toujours eu la confiance des chefs dont je dépendais. J'ai eu toute liberté pour agir comme bon me semblait dans l'intérêt de ceux qui venaient nous voir à l'antenne. J'ai pu ainsi ne pas me confiner dans le champ étroit du travail d'agent d'accueil, tel qu'il était défini par la circulaire de 1973. Car, à s'en tenir à sa lettre, l'agent d'accueil aurait eu le même rôle que le portier d'un immeuble indiquant aux visiteurs à qui ils devaient s'adresser pour le rendez-vous demandé ou, tout au plus, il aurait été un écrivain public. Mais tout cela date d'un autre temps à présent. On avait créé l'ONI pour accueillir les étrangers. Aujourd'hui, on cherche plutôt à les faire partir !"

6 À travers son don², Henri Béguin souhaite finalement "répondre aux réflexions entendues tous les jours à propos des immigrés – non par des théories, non par des phrases toutes faites, non par des slogans, mais par des faits dont j'ai été témoin et souvent acteur dans mon travail ou mes actions personnelles".

7 Pour une institution comme la Cité, ayant mis au cœur de son projet la dimension participative de l'ensemble de la société civile (mais ne recevant majoritairement pour son musée que les propositions de personnes issues de l'immigration), cet ensemble d'archives devient un matériau original. Il permet non seulement de rendre compte du quotidien de structures d'accueil comme l'antenne de l'ONI de Saint-Denis, mais aussi d'appréhender le thème des solidarités entre citoyens français et ressortissants étrangers, à travers une personne combinant son activité salariée dans une structure d'État avec un militantisme – souvent en contradiction avec les décisions politiques – pour la cause des immigrés.

Notes

2 Comportant également les traces de ses engagements à Amnesty International, au Mouvement contre le racisme et pour l'amitié des Peuples (MRAP), ou encore celles de ses activités d'adjoint au Maire de Saint-Ouen, chargé de la Santé (de 1983 à 1989).

1 L'Office national d'immigration (ONI) est créé par l'ordonnance du 2 novembre 1945. Il est alors chargé de "toutes les opérations de recrutement et d'introduction en France de travailleurs originaires des territoires d'Outre-mer et des étrangers, du recrutement en France des travailleurs de toutes nationalités pour l'étranger". En 1988, lorsque la nouvelle activité relative à l'expatriation des français à l'étranger lui est confiée, l'ONI devient l'Office des migrations internationales (OMI).

Pour citer cet article

Référence électronique

Fabrice Grognet, « La "mémoire de papier" d'Henri Béguin », *Hommes et migrations* [En ligne], 1290 | 2011, mis en ligne le 29 mai 2013, consulté le 04 juin 2013. URL : <http://hommesmigrations.revues.org/756>

Référence papier

Fabrice Grognet, « La "mémoire de papier" d'Henri Béguin », *Hommes et migrations*, 1290 | 2011, 128-130.

À propos de l'auteur

Fabrice Grognet

Ethnologue

Droits d'auteur

Tous droits réservés

Résumé

Les archives et documents privés sont bien souvent des "rescapés". D'une trajectoire personnelle tout d'abord, mais aussi du travail du temps. Entre les papiers que l'on garde, ceux que l'on jette, ou que l'on perd, on s'aperçoit que conserver les choses ne va pas forcément de soi. Et quand vient le temps de transmettre ces fonds, afin que la mémoire qu'ils contiennent ne se perde pas, la tâche n'est guère plus aisée. À qui les remettre ? Ce que l'on a patiemment conservé a-t-il seulement un intérêt aux yeux des professionnels du monde des archives et de la conservation ?

Confronté à ces questionnements, Henri Béguin, ancien employé de l'Office national d'immigration (ONI)¹ de 1974 à 1987, s'est adressé à la Cité. C'est ainsi que depuis décembre 2010, son témoignage et ses archives personnelles permettent d'ouvrir les collections du musée sur un autre regard : celui d'un citoyen français, engagé dans une structure d'accueil, à un moment de l'histoire où l'État tente de réduire les flux et d'intégrer les immigrés déjà installés.